



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 08/2025 – Crédit d'étude – avant-projet de requalification Sentier Centre.

*Au Conseil communal du CHENIT,
Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 9 septembre 2025 pour, dans un premier temps accueillir un nouveau membre en la personne de M. Jan Pittet et prendre acte de la rotation entre MM. Raymond Lavanchy devenant membre et Didier Vaucher-de-le-Croix, devenant membre suppléant.

La discussion sur le financement de ce préavis s'est rapidement élargie au contexte global des finances publiques, chacune et chacun de nous ayant connaissance des difficultés cantonales en la matière. Au niveau communal, quelle est la vision de La Municipalité en rapport à cette situation ? Cette question nous paraît primordiale dans le cadre de la dépense prévue dans ce préavis. En outre, chacune et chacun de nous a encore certainement en tête, l'approbation, lors de la votation du printemps dernier, de la première phase du plus gros investissement de l'histoire de La Commune.

Au vu de ceci, nous avons donc convié MM. Olivier Baudat, syndic et Bertrand Meylan, municipal des finances pour une discussion qui s'est déroulée le lundi 8 septembre courant. Etaient présents et ont délibéré à cette occasion :

M. Raymond Lavanchy, UDI ;
M. Marc Ferrari, Force 3 ;
M. Eric RoCHAT, Roses-Verts ;

M. Fabrice Piazzini, Roses-Verts, en remplacement de M. Jan Pittet excusé ;
M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président.

La Commission a questionné MM. Baudat et Meylan sur l'opportunité, la nécessité et aussi la temporalité de cette dépense.

La Municipalité nous a exposé ses projets multiples en lien avec l'aménagement du territoire, la mobilité et l'interaction entre tous les acteurs de la zone concernée. Ces éléments l'ont poussée à demander cette étude pour pouvoir s'orienter par la suite. En résumé, il s'agit d'obtenir un catalogue de mesures réalisables avec tous ce que chacune d'elles comporte comme contraintes à respecter.

Tout en se concentrant sur le volet financier de ce préavis et après une analyse globale sur les prévisions en la matière, la délégation municipale nous a informés des différents préavis prévus « à ce jour ». Nous avons ensuite évoqué le contexte économique général. En effet, il apparaît assez clairement maintenant que l'horlogerie, dans son ensemble, vit une période de ralentissement prononcée dont la durée peut inquiéter, car elle est bien supérieure aux ralentissements connus dans les dernières décennies. Cela risque certainement d'avoir un impact sur les finances de notre Commune, à fortiori celles de la future Commune de La Vallée de Joux, en espérant qu'elle ne touche pas trop en profondeur le tissu économique, ni les emplois.

Autre point de discussion : la capacité ou plutôt dans notre cas, l'incapacité de réaliser, même partiellement, ces études en interne, sachant que nous avons depuis quelques années fortement développé nos compétences et notre force de travail communale. Les Municipaux présents en sont conscients. Il justifie l'option prise en évoquant un manque de temps au niveau du personnel et surtout la multidisciplinarité des métiers nécessaires à ce genre d'étude. La COFIN entend cet argument. Elle est consciente que tout se complexifie mais mais mais..., pour le moins, ne pourrions-nous tout de même pas parfois ébaucher des solutions pragmatiques avec nos propres ressources d'autant plus que dans le cas présent, il s'agit d'une étude pour un avant-projet qui devrait amener à une dite d'un ou de projets.

Rappelons aussi qu'un travail par une commission consultative pour la mobilité a déjà été réalisé.

Synthèse :

Au terme de cette séance et de nos discussions qui ont suivi, nous avons fait une pesée d'intérêts au plus juste. Des réticences significatives ont été exprimées de la part des membres de la Commission et les arguments de l'exécutif ont été entendus.

Depuis un certain temps déjà, dans nos rapports et nos débats, nous parlons de choix que notre Municipalité, puis nous, conseil communal allons être amenés à faire. Dans le cas présent, nous pensons l'avoir. Certes, nous l'avons toujours me direz-vous ! Oui et non. Nous nous retrouvons régulièrement dans des situations où celui-ci est pris après la réflexion : « il faut bien... ». De telles situations pourraient se reproduire, pour des besoins « vitaux » ou pour le moins indispensables « sécurité routière, bâtiment, eau... » mais dans le cas présent ce n'est pas le cas, nous avons, vous avez le choix.

Finalement, malgré nos réticences, nous pensons légitime, la volonté de La Municipalité d'avoir une vision claire et des options concernant l'aménagement futur du village du Sentier. De plus, en l'état, elle peut financièrement se le permettre.

Cela dit, nous invitons La Municipalité à poursuivre et accentuer sa démarche de vigilance et de priorisation de ses projets. Dans cet esprit, nous l'invitons à attendre un rendu clair et précis de cette étude, ainsi que de tenir compte de l'évolution des signaux financiers de ces prochains mois, avant d'investir de nouvelles dépenses pour les études « Sentier est » et « Sentier ouest ».

Conclusion

Nous remercions très vivement MM. Baudat et Meylan pour ces échanges très ouverts et constructifs. Pour donner suite aux réflexions exposées ci-dessus et malgré les réticences mentionnées et les recommandations exposées, c'est à l'unanimité que La Commission vous propose, Mesdames et Messieurs, cher.ère.s collègues, d'accepter les conclusions du préavis 08/2025 :

1. Autorise La Municipalité à réaliser le crédit d'étude pour l'avant-projet de la requalification du Sentier Centre pour un montant de CHF 243'225.00
2. Autorise La Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 243'255.00 dans la cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Brassus, le 17 septembre 2025.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, rapporteur